

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège Social : 16 Rue des entrepreneurs-Zone industrielle Charguia 2 -Ariana 2035

La société OneTech Holding informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'administration, réuni le 3 avril 2026, a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2025 qui font ressortir les indicateurs suivants :

- Un chiffre d'affaires consolidé de 1 078 MTND, contre 1 048 MTND en 2024, soit une progression d'environ +3%, dans un contexte international exigeant, notamment sur le segment automobile.
- Un Résultat net consolidé de 42,7 MTND, contre 30,9 MTND en 2024, soit une hausse de +38 %, témoignant d'une nette amélioration des performances opérationnelles.
- Des investissements de 34,5 MTND, contre 28 MTND en 2024 soit une hausse de +23%
- Un chiffre d'affaires individuel de 31,08 Mdt pour l'exercice 2025, contre 37,3 Mdt en 2024.
- Un Résultat net individuel bénéficiaire de 23,9 Mdt pour l'exercice 2025, contre 25,4 Mdt en 2024.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 330 millimes par action au titre de l'exercice 2025, soit une augmentation de +27% par rapport à l'exercice précédent. Cette décision sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'AGO prévue le 09 juin 2026 à l'IACE.

Le Conseil d'administration a également arrêté les contours du projet de séparation des activités du groupe des deux pôles opérationnels : Mécatronique et Câbles, opération majeure dans l'exécution de la stratégie à long terme du Groupe.

Il a été décidé que l'activité Câbles — représentant 47% du chiffre d'affaires consolidé — aura vocation à être introduite à la Bourse de Tunis, avant le 31/12/2026, en tant qu'entité indépendante cotée, lui offrant ainsi un accès direct aux marchés de capitaux.

Cette opération s'inscrit dans une logique éprouvée de spécialisation et de création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes. Elle vise à :

- Libérer le plein potentiel de chaque pôle en lui conférant une identité capitalistique autonome et une gouvernance dédiée ;
- Renforcer la vitesse d'exécution stratégique de chaque entité, en s'appuyant sur les synergies opérationnelles déjà établies au sein de leurs filiales respectives.

Le calendrier détaillé de l'opération sera tributaire des autorisations administratives nécessaires.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.